



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

Qu'est-ce que la Mission de recherche « Droit et Justice » ?

Les statuts

La Mission de recherche Droit et Justice est un **groupement d'intérêt public** (GIP) créé en 1994, à l'initiative du ministère de la Justice et du CNRS, par une convention constitutive dont la dernière version a été approuvée par arrêté du 27 janvier 2015. Cette forme juridique permet la mise en commun des moyens humains, intellectuels et matériels, publics ou privés, nécessaires au développement d'une activité scientifique.

L'assemblée générale qui administre le GIP est composée, d'une part, des membres fondateurs du groupement :

- le ministère de la Justice (50% des droits), pour l'Etat,
- le CNRS (30%),
- l'ENM (10%),
- le Conseil national des barreaux (5%),
- et le Conseil supérieur du notariat (5%).

Elle est composée, d'autre part, de ses partenaires associés :

- le ministère chargé de la recherche,
- l'Institut des hautes études sur la justice,
- et l'Association française pour l'histoire de la justice.

Le conseil scientifique de la Mission de recherche comporte vingt membres nommés par l'assemblée générale en fonction de leur expérience et de leur intérêt pour la recherche (magistrats, avocats, notaires), ou de leur compétence scientifique dans les domaines du droit et de la justice (universitaires et chercheurs en droit ou en sciences humaines et sociales).

Les objectifs

La Mission a pour objectif général le **développement de la recherche** dans les domaines du droit et de la justice, ainsi que la **mobilisation des connaissances** produites, notamment à l'attention des praticiens.

Aux termes de sa convention constitutive, cet objectif général se décline comme suit :

- définir, animer, coordonner et évaluer les programmes de recherche sur le droit et la justice ;
- identifier et soutenir les équipes de recherches qui travaillent dans ces domaines ;
- favoriser les échanges entre les professionnels du droit et de la justice, les universitaires et les chercheurs sur différents thèmes de recherche ;
- assurer la veille scientifique et tenir à jour une information permanente sur les recherches intéressant le droit et la justice, ainsi que sur leur état d'avancement ;
- organiser la valorisation de la recherche notamment auprès des écoles et organismes de formation concernés ;
- développer la coopération internationale.



La politique scientifique

En étroite concertation avec ses membres fondateurs – au premier rang desquels le ministère de la Justice et le CNRS –, ainsi qu’avec son conseil scientifique, la Mission établit une programmation scientifique, constituée :

- de recherches « classiques »,
- de recherches-actions, plus courtes et ciblées,
- d’états de l’art sur des questions déterminées.

La Mission s’adresse, par la voie d’appels à projets ou par des campagnes d’appels aux candidatures spontanées, à des universitaires et chercheurs relevant d’une pluralité de disciplines (droit, sociologie, science politique, mais aussi économie, psychologie, histoire...) et d’organismes de recherches (CNRS, universités...) Les projets sélectionnés par le conseil scientifique ou par des comités *ad hoc*, selon les procédures, bénéficient du concours financier et de l’accompagnement scientifique de la Mission.

→ Par ailleurs, la Mission de recherche Droit et Justice organise et décerne annuellement deux prix de recherche : le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice et le Prix Vendôme, lequel est attribué conjointement avec le ministère de la Justice. Le premier récompense une recherche relevant du droit et des sciences sociales, le second une recherche relevant du champ pénal.

La valorisation des recherches

Expressément chargée de valoriser, auprès des praticiens de la justice et du droit comme de la communauté scientifique, les recherches qu’elle suscite, soutient et accompagne, la Mission recourt à un large panel de moyens de communication et d’actions de valorisation, éditoriales, événementielles ou éditoriales :

- le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice ;
- la mise en ligne systématique, sur le site HAL-SHS (CNRS), des rapports de recherche (accès par simples mots-clés sur internet) ;
- le « carnet de recherche » de la Mission, lui aussi accessible en ligne ;
- la Lettre de la Mission, adressée par courriel à la communauté des chercheurs et à la totalité des magistrats de l’ordre judiciaire ;
- l’organisation ou la participation à des colloques, séminaires, journées d’études ;
- la participation au comité de rédaction des revues *Les Cahiers de la Justice* et *Les Archives de politique criminelle* ;
- la participation aux conseils scientifiques ou aux assemblées générales d’institutions liées à la recherche (ONED, CLAMOR, IHEJ, CND, etc.) ;
- l’organisation ou la participation à des rencontres avec les directions du ministère de la Justice comme avec l’ENM ;
- l’octroi d’aides financières à l’édition et aux colloques.